



FICHE D'INSCRIPTION SAISON 2025/2026
USPEG Section montagne – Club affilié FSGT
ADHESION + LICENCE JEUNES (moins de 13 ans)
Joindre un seul CHEQUE - Ordre USPEG SECTION MONTAGNE

Contacter A JEANPIERRE P. Audry ou P. Azéma en cas de questions sur le montant de votre adhésion.
Consulter le courrier d'information d'adhésion avant de remplir cette fiche (site USPEG- Montagne)

Nom et prénom : **AD - Extérieur**

Date de naissance : / /

Adresse :

Code Postal : **Ville :**

Téléphone domicile : **Téléphone portable :**

E-mail (Réception licence électronique) :

REGLEMENT DES COTISATIONS MINEURS

Adhésion USPEG SECTION MONTAGNE **Gratuit**

Licence FSGT **+ 28,00 €**

TOTAL : **= 28,00 €**

AUTORISATION PARENTALE POUR LES JEUNES MINEURS

Je soussigné (e) (Nom - Prénom) responsable légal de l'enfant (nom-prénom) Autorise, en cas d'urgence, le responsable du groupe, de la section, à prendre toutes les dispositions utiles en vue de la mise en œuvre des traitements médicaux et chirurgicaux qui pourraient s'imposer, sauf contre-indication mentionnée ci-après :

Responsable légal (obligatoire pour les mineurs)

Fait à : le, / / signature :

DROIT A L'IMAGE

Pour connaître vos droits à l'image vous pouvez consulter le site : www.cnil.fr

Je soussigné(e) (Nom – Prénom) responsable légal de l'enfant (nom-prénom) **autorise, n'autorise pas** (barrer la mention inutile), les participants aux activités du club, à mettre en ligne, ou sur support papier⁽¹⁾, des photographies sur lesquelles apparaît de façon distincte individuellement ou collectivement mon enfant désigné ci-dessus.

Responsable légal (obligatoire pour les mineurs)

Fait à : le, / / signature :

La section, et ses membres, s'engagent à ne faire figurer aucune photographie pouvant avoir une connotation négative pour les personnes concernées. Dans le cas où une personne, malgré l'accord donné ci-dessus, souhaite ne plus voir apparaître tout ou partie des photographies sur lesquelles elle apparaît, la section s'engage à obtenir des auteurs, la suppression de ces dernières sur quelque support que ce soit.

(1) : En cas d'impression sur support papier, ce dernier n'aurait pas vocation à une diffusion à l'extérieur du club sauf demande explicite faite auprès des personnes concernées.